

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2023 :

**Présents :** Daniel SALLES, Samuel SWITECK, Brice CASSOUX, Florence LANCIAL, Patrice RONDET, Catherine LE CLECH, José MULA, Nadège TOURNEBIZE, Philippe PLANCHE

**Excusés :** Alexandre CARCOUET, Emmanuelle TEXIER, Carole LOUBAT, Elodie FACY,

**Absente :** Sandie CHAISE

**Secrétaire de séance :** Nadège TOURNEBIZE

### **1- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2022**

**A l'unanimité.**

### **2- Lotissement du Mas : lancement du Permis d'Aménager et informations**

Une réunion s'est tenue le 28 janvier, en présence de l'architecte Fabien RIGAUD, au cours de laquelle ont été débattus les points suivants :

- la division définitive des 12 lots
- les zones constructibles et non-constructibles sur chaque lot
- l'intégration de la haie végétale sur chaque lot concerné
- les points de règlement (types de toitures autorisés, clôtures, ...)
- la couleur des crépis

Le Permis d'aménager va être déposé avec une programmation des travaux.

**Le conseil valide le lancement du permis d'aménager.**

### **3- Station d'épuration du Mas : choix des entreprises pour les travaux et informations**

Pour rappel, une consultation avait été lancée mi-novembre pour les travaux d'assainissement au Mas. La remise des offres était fixée au 16 janvier. Les travaux sont prévus en 2 lots :

- Lot 01 : Réseau d'assainissement

Tranche 1 : Tranche ferme : 300 ml réseau Eaux Usées DN200 et 110 ml réseaux Eaux Pluviales DN300

Tranche 2 : Tranche conditionnelle : 300 ml réseaux Eaux Usées DN200 (sous la Route Départementale)

- Lot 02 : Construction de la station d'épuration 70 EH et collecteur exutoire

**Pour le lot 1**, 4 entreprises ont remis une offre dans les délais : ATP, DELAVET, ROBINET, SADE.

Après analyse des offres, l'offre de l'entreprise DELAVET semble la mieux-disante, pour un montant de 178 482.10 euros HT.

**Le conseil municipal valide à l'unanimité la décision de retenir cette offre.**

**Pour le lot 2**, 4 entreprises ont remis une offre dans les délais : VANTALON, DELAVET, ROBINET, SADE.

Après analyse des offres, l'offre de l'entreprise VANTALON semble la mieux-disante, pour un montant de 97 724 euros HT.

**Le conseil municipal valide à l'unanimité la décision de retenir cette offre.**

#### **4- Projet d'extension de l'école : informations**

Pour rappel, le projet est d'agrandir, de mettre en accessibilité et de réaliser des travaux de performance énergétique dans le cadre du décret tertiaire.

L'étude de faisabilité (premières esquisses, audits énergétiques, diagnostics, estimations, ...) est désormais terminée.

Le premier plan de financement pourrait être le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	992 000 €	Conseil Départemental	150 000 €
		ADEME	51 200 €
		Etat	330 000 €
Etudes et Maitrise d'œuvre	99 200 €	Europe	100 000 €
Frais divers	40 000 €	Région	100 000 €
		Autofinancement commune	400 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 131 200 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 131 200 €</b>

Il s'agit désormais de lancer rapidement une mission de maîtrise d'œuvre qui aboutira à un avant-projet définitif très précis pour fin d'année. Travaux prévus mi-2024.

**Le conseil municipal valide la proposition de continuer ce projet et de lancer la mission de maîtrise d'œuvre, et est conscient des montants engagés.**

#### **5- Budget 2023 : orientations générales**

Le budget 2023 va être un budget un peu plus serré qu'avant en fonctionnement :

- Hausse des charges courantes (énergies, carburant, ...)
- Augmentation de la participation au SIBEM
- Frais de personnel qui devront être réfléchis et maîtrisés

Les recettes sont stables (fiscalité en bonne dynamique avec les nouvelles constructions, ...).

En investissement, ce sera une année de transition. Un excédent a été dégagé en 2022, et les investissements seront limités :

- Remplacement d'une épareuse
- Quelques travaux d'enfouissement de réseaux
- Les premiers frais d'études pour le projet d'extension de l'école
- Travaux de petit patrimoine

Comme l'année dernière, aucun nouvel emprunt n'est prévu cette année.

En 2024, le projet d'extension de l'école et le lotissement communal du Mas vont être conséquents.

Le financement des investissements en cours ou à venir a des incidences sur l'évolution du montant de la dette annuelle. En prenant en compte un remboursement d'emprunt de 400 000 euros à partir de 2025, nous voyons 2 années où le taux d'endettement sera conséquent, mais la fin de 2 ou 3 emprunts à partir de 2027 permettra de retrouver un équilibre.

EVOLUTION DETTE COMMUNE 2023-2030									
Objet de l'emprunt	Montant	Annuités (capital + intérêts)							
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Travaux aménagement villages	250 000 €	19 870 €	19 870 €	19 870 €	19 870 €	19 870 €	19 870 €	19 870 €	
Bibliothèque	150 000 €	13 597 €	13 675 €	13 756 €	13 840 €	13 926 €			
Mairie et aire de jeux	150 000 €	15 977 €	15 977 €	15 977 €	15 977 €				
Traverse bourg + CCJB	120 000 €	13 849 €	13 753 €	13 657 €	13 561 €	13 465 €	10 036 €		
Tracteur	60 000 €	10 088 €	10 088 €	10 088 €	10 088 €	10 088 €			
Extension école	400 000 €			27 756 €	27 756 €	27 756 €	27 756 €	27 756 €	27 756 €
<b>TOTAL</b>		<b>73 381 €</b>	<b>73 364 €</b>	<b>101 105 €</b>	<b>101 092 €</b>	<b>85 105 €</b>	<b>57 662 €</b>	<b>47 626 €</b>	<b>27 756 €</b>

## 6- Approbation du nouveau schéma départemental des gens du voyage

Conformément à la loi du 05 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des Gens du Voyage, l'État et le Conseil départemental ont engagé en 2018 la procédure de révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage. Par un courrier du 12 décembre 2022 le Préfet, le Président de la Caisse d'Allocation Familiale et le Président du Conseil Départemental ont sollicité l'avis des EPCI.

Suite à une concertation avec l'ensemble des acteurs, identifiant les besoins d'accueil d'habitat et d'inclusion sociale des gens du voyage dans le Puy-de Dôme, le projet de schéma a été mis en consultation auprès de l'ensemble des collectivités territoriales du département. Ce projet de schéma affiche 4 priorités afin de permettre et d'accompagner les modes de sédentarité et d'itinérances choisis, de créer les conditions d'une insertion sociale et professionnelle et de mieux communiquer, sensibiliser, former. Ces priorités se déclinent en 15 objectifs et 36 actions. Le schéma réaffirme le principe d'un opérateur départemental d'appui à sa mise en œuvre, fonction actuellement exercée par l'AGSGV 63.

Ce projet de schéma départemental 2023-2028 a recueilli l'avis favorable de la commission départementale consultative dans sa séance du 22 novembre 2022.

En application de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 5 juillet 2000, ce projet est également soumis à l'avis des assemblées délibérantes des EPCI, dans un délai de 2 mois à compter de la notification. Le schéma prévoit des prescriptions et des orientations pour chaque EPCI, pour Billom Communauté il s'agit :

ÉQUIPEMENTS PRESCRIPTIFS	COMMUNES	Existant à maintenir		A réaliser	
		Équipements	Nombre de places	Équipements	Nombre de places
Aire permanente D'accueil	Billom	1	20		
Terrain familiaux Locatifs publics (ou équivalents)	Billom	1	6	7	15
	Vertaizon			5	12

### 1° prescriptions :

- Équipements d'accueil et d'habitat :

Pour les Terrains familiaux locatifs publics (ou équivalent) Billom Communauté peut retenir un terrain d'implantation sur le territoire d'une commune membre limitrophe ; les besoins en matière d'habitat seront finement analysés à partir des études diagnostiques qui seront

conduites auprès des ménages. Cette analyse pourra orienter l'EPCI vers la réalisation d'autres types de réponses en matière d'habitat. Les prescriptions pourront alors être adaptées en conséquence. Les modalités de modification de ces prescriptions sont précisées en annexe du schéma et sont conditionnées à la réalisation effective de la solution alternative.

- Actions à caractère social : le développement de projets socio-éducatifs sur les aires d'accueil sera un objectif prioritaire à engager avec l'ensemble des acteurs éducatifs, sociaux et médico-sociaux du territoire.

L'EPCI est tenu de participer à la mise en œuvre du schéma dans un délai réglementaire de 2 ans (CF annexe 6 du projet de schéma).

## **2° orientations (à réaliser dans la durée du schéma)**

- étude ou finalisation de 14 sites d'habitat informel présentant un problème de conformité
- 4 sites ne peuvent faire l'objet d'aucune mise en conformité, les familles devront être accompagnées vers une offre d'habitat alternative
- aire d'accueil : amélioration des conditions de vie et d'environnement
- petit passage : une commune proche de Billom peut désigner un terrain permettant l'accueil de petits groupes
- insertion sociale et professionnelle : travail partenarial

**Le conseil municipal approuve à la majorité (1 voix contre – M. SWITEK) ce nouveau schéma 2023-2028.**

## **7- Création d'un emploi d'agent de maîtrise**

Afin de valoriser l'agent Rémi LOPEZ, actuellement adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, et suite à son inscription sur la liste d'aptitude du Centre de Gestion du Puy de Dôme, il est proposé de créer un emploi permanent d'agent de maîtrise. Il a effectué toutes les formations requises et gère l'équipe du personnel technique. L'intérêt pour lui est d'avoir ainsi une carrière plus longue et des indices plus élevés.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.**

## **8- Modification des statuts du Territoire d'Energie du PDD**

La commune a reçu un dossier concernant la modification des statuts de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme (ex SIEG).

Les modifications proposées s'attachent à transférer de nouvelles compétences en matière, notamment de réseau de chaleur, à élargir le périmètre d'intervention de Territoire d'Energie en matière d'énergies renouvelables (installations de production d'énergie renouvelable, accompagnement en matière de maîtrise de production de l'énergie renouvelable etc...) afin de tenir compte de l'évolution des besoins et attentes du territoire et de mettre ainsi, à jour les statuts.

Afin de valider cette modification et comme le prévoit l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Territoire d'Energie Puy-De-Dôme doit obtenir la majorité qualifiée de ses membres afin qu'un arrêté préfectoral approuvant les statuts puisse être publié.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette modification des statuts.**

## **9- Changement des coffrets de programmation d'éclairage public**

Les organes de commandes d'éclairage public sont historiquement pilotés par des interrupteurs crépusculaires équipés ou non d'horloge à programmation « manuelle ». Ces

**interrupteurs crépusculaires** (équipés de cellule photosensible) sont encore assez répandus pour déclencher l'allumage de l'éclairage public. Leur fonctionnement se résume de la façon suivante, ils enclenchent l'éclairage public lorsque la luminosité du jour devient trop faible et l'éteignent lorsque la nuit touche à sa fin.

Depuis maintenant un peu plus de 20 ans, les **horloges astronomiques** remplacent les interrupteurs crépusculaires dans les organes de commande de l'éclairage public. Totalement indépendantes, ces horloges permettent à l'éclairage public de se déclencher en fonction des heures du lever et du coucher du soleil (elles sont géolocalisées). Elles se remettent à l'heure de façon automatique et permettent de s'affranchir de l'interrupteur crépusculaire, lequel pouvait déclencher l'éclairage en pleine journée lorsque la luminosité descendait brusquement (sous des orages par exemple).

Actuellement, les horloges astronomiques présentes sur le marché offrent de nouvelles fonctionnalités. Elles sont dites « connectables » en ce sens qu'elles permettent (sous réserve qu'elles soient connectées à un réseau capable d'échanger de la donnée) des actions à distance pour modifier et ajuster le fonctionnement de l'éclairage public.

Il est donc proposé de participer à ce programme estimé à 17 000 euros HT, mené par Territoire d'Energie Puy-de-Dôme avec le soutien de France Relance et les conditions proposées sont les suivantes :

- France Relance apporte 70% d'aide d'état au montant HT des travaux à réaliser
- Territoire d'Energie Puy-de-Dôme apporte 20% du montant des travaux à réaliser et se charge de l'intégralité du financement de la TVA ;
- la Commune d'Egliseneuve Près Billom apporterait les 10% du montant HT des travaux à réaliser restant, soit 1 700 euros.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.**

#### **10- Modification des statuts du SIAEP RGD**

Depuis plusieurs mois, le SIAEP Rive Gauche de la Dore travaille sur la modification de ses statuts.

Le principal objectif de cette modification est de pouvoir proposer aux communes qui le souhaitent la compétence assainissement et des prestations de service en lien avec cette compétence ou avec l'eau potable.

Dans un second temps, la modification des statuts permet :

- d'intégrer la possibilité de produire des énergies renouvelables sur des propriétés lui appartenant,
- de modifier l'adresse du siège
- de changer de nom : Syndicat Intercommunal Eau et Assainissement Rive Gauche de la Dore — SIEA RGD

En date du 22 décembre 2022, le Comité Syndical a délibéré à l'unanimité en faveur de la modification des statuts. Les communes adhérentes doivent valider cette modification en prenant une délibération sous un délai de 3 mois/

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette modification des statuts.**

#### **11- Vente parcelles D 1291 et 1292 à Train à M. SICOT**

Il est proposé de vendre d'un bout de terrain communal à Train de 57 m<sup>2</sup> à Monsieur Jean-Yves SICOT. Le constat permet de juger que le terrain n'est plus affecté à l'usage du public et ne peut être assimilé à de la voirie. Il est aussi proposé de fixer le prix de cette cession à 8

euros/m2, soit 456 euros (tous les frais étant à la charge des acquéreurs) et d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.**

### **12- Véhicule communal C15**

Le véhicule C15 appartenant à la commune n'est plus utilisé, doit passer au contrôle technique et le coût de son assurance est élevé.

**Le conseil décide d'envoyer ce véhicule à la casse.**

### **13- Subvention association Bocal à Idées**

En 2022, l'association *Le Bocal à Idées* a été créée suite à consultation citoyenne et collecte des envies et idées des habitants du village. L'idée : ouverture d'un lieu type café/épicerie associatif, pour recréer un espace de rencontre sur Egliseneuve et ramener du service au cœur du village.

Au départ, système de dépôt de pain et viennoiseries 1 dimanche matin sur 2, associé à un temps de café partagé. En 2023, de nouveaux projets vont être lancés :

- diversification des produits à la vente dans le local ;
- organisation, une fois par mois ou tous les 2 mois, d'un moment plus convivial/festif ;
- conception et réalisation d'un four solaire collectif qui pourra servir à tous les habitants de la commune.

L'association demande à la commune une subvention pour l'accompagner : assurance, frais bancaires, petit matériel (clés, cafetière, etc.).

Il est proposé de verser une subvention de 150 euros, comme pour les autres associations.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.**

### **14- Aide exceptionnelle pour une famille**

Une famille d'Egliseneuve près Billom est en difficultés financières et accumule des dettes, notamment auprès du SIBEM (factures cantine et ALSH), mais aussi de la commune (concession non réglée depuis 2021).

Il est proposé de verser une aide exceptionnelle de 250 euros à cette famille afin de la soutenir et régulariser la situation auprès de la Commune.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.**

### **15- Servitude passage domaine public pour projet ANC à la Pireyre**

Monsieur Didier GUERIN, habitant à la Pireyre, souhaite obtenir un droit de passage sur le terrain communal jouxtant sa propriété rue du Grion, afin d'effectuer des travaux de mise en conformité de l'assainissement non-collectif.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.**

### **16- Questions diverses**

Le recensement de la population est terminé et s'est bien passé.

Les conseillers sont invités à participer à l'accueil des nouveaux habitants le 19 février 2023.

Les conseillers sont invités à participer à la prochaine réunion Comcom le 27 février à Egliseneuve.

La séance est levée à 21h.